



À l'attention : des directeurs, directrices d'écoles du 1er degré,
des chefs d'établissements du 2nd degré.

Où sont-ils ?

Recensement des élèves primo-arrivants non-francophones

Nous constatons depuis des mois un manque de moyens adaptés à la scolarisation des élèves nouvellement arrivés (ENA), tant dans le premier que le second degré.

Les classes de CLIN et de CLA sont saturées, de nombreux élèves attendent que des places se libèrent. Ils se retrouvent ainsi dans des classes ordinaires trop souvent sans moyens spécifiques. Une nouvelle circulaire de 2012 (NORMENE 1234231C) est venue abroger celle du 25 avril 2002. Le principe du droit à la scolarisation y est réaffirmé, la nécessité de moyens spécifiques également.

"La scolarisation des élèves relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son école".

Nous avons été reçus en intersyndicale par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale en fin d'année scolaire. Au cours de cette audience, nous lui avons fait part de notre inquiétude relative à la non-scolarisation de nombreux élèves du fait de leur errance consécutive au défaut de logement.

Les collègues de Clin et de Cla constatent la difficulté accrue à retrouver l'envie d'apprendre pour ces élèves qui n'ont pas été pris en charge avec les moyens adaptés dès leur arrivée.

Combien d'enfants sont concernés dans le département ?

Nous souhaiterions que chaque école et établissement du 2nd degré nous fasse parvenir le nombre d'élèves primo-arrivants non-francophones scolarisés en classe ordinaire sans moyens spécifiques dans le 1er degré ou pris en charge par des personnels non habilités dans le second degré ?

Merci de nous communiquer ces chiffres **avec anonymat** respectivement

- au [SNUIPP-FSU](#) pour le 1er degré 14, rue Papu 35000 RENNES

- au [SNES-FSU](#) pour le second degré 14, rue Papu 35000 RENNES

afin de nous permettre d'évaluer précisément la situation en vue d'une action spécifique.

Évelyne Forcioli
SNUIPP-FSU

Michel PAYEN
SNES-FSU

Khaled DRIDER
FSU 35